

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-269**

**ALBIOMA**  
**Frédéric MOYNE**  
**Président**  
**77 esplanade du Général de Gaulle**  
**Tour Opus 12**  
**92800 PUTEAUX**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.  
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-270**

**CNIEG**  
**Jean-Luc VIEILLERIBIERE**  
**Directeur**  
**20 rue des Français Libres**  
**BP 60415**  
**44204 NANTES Cedex**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.  
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-271**

**EDF SA**  
**Bernard FONTANA**  
**Président Directeur Général**  
**22/30 avenue de Wagram**  
**75382 PARIS Cedex 08**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconducton du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Président Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édicte légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-272**

**EDF PEI  
Frédéric MAILLARD  
Président  
Tour LEGENDE  
20 place de la Défense  
92050 PARIS LA DEFENSE Cedex**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.  
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-273**

**EDF SEI**  
**Antoine JOURDAIN**  
**Directeur**  
**Tour LEGENDE**  
**20 place de la Défense**  
**92050 PARIS LA DEFENSE Cedex**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-274**

**ELECTRICITE DE STRASBOURG SA**  
**Marc KUGLER**  
**Directeur**  
**26 boulevard du Président Wilson**  
**67932 STRASBOURG Cedex 9**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revindicatif de la FNME-CGT



N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-275**

**ELENGY**  
**Nelly NICOLI**  
**Directrice Générale**  
**Bât. Eole**  
**11 rue Michel Ricard**  
**92276 BOIS COLOMBES Cedex**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-276**

**ENGIE**  
**Catherine MAC GREGOR**  
**Directrice Générale**  
**Tour T1**  
**1 place Samuel de Champlain**  
**92930 PARIS LA DEFENSE Cedex**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-277**

**ENGIE Flexgen France**  
**Audrey GUERN**  
**Directrice Générale**  
**Tour T1**  
**1 place Samuel de Champlain**  
**92930 PARIS LA DEFENSE Cedex**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-278**

**ES ENERGIES STRASBOURG**  
Christelle JOSEPH-MONORY  
Directrice Générale  
37 rue du Marais Vert  
67932 STRASBOURG Cedex 9

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-279**

**GazelEnergie Génération**  
**Frédéric FAROCHE**  
**Président**  
**2 rue Berthelot**  
**Adamas/YouFirst**  
**92400 COURBEVOIE**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/2025-280

**GAZ OPALE**  
**Chris VANDECARTEELE**  
**Directeur**  
**Terminal méthanier de Dunkerque**  
**5100 Route de la Jetée du Clipon CS30151**  
**59792 GRANDE SYNTHE Cedex**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/2025-281

**GEG**  
**Christine GOCHARD**  
**Directrice Générale**  
**8 place Robert Schuman**  
**38042 GRENOBLE Cedex**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-282**

**GRDF**  
**Laurence POIRIER-DIETZ**  
**Directrice Générale**  
**6 rue Condorcet**  
**75009 PARIS**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-283**

**NaTran**  
**Sandrine MEUNIER**  
**Directrice Générale**  
**Immeuble BORA**  
**6 rue Raoul Nordling**  
**92277 BOIS COLOMBES Cedex**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/2025-284

RTE  
Xavier PIECHACZYK  
Président  
Immeuble Window  
7 C Place du Dôme  
92073 PARIS LA DEFENSE Cedex

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-285**

**SHEM**  
**Cyrille DELPRAT**  
**Directeur Général**  
**1 rue Louis Renault**  
**31130 BALMA**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de ratrappage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-286**

**SOREGIES**  
**Frédéric BOUVIER**  
**Directeur Général**  
**78 avenue Jacques Cœur**  
**86000 POITIERS**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de ratrappage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-287**

**SOREGIES Réseaux Distribution**  
**Sébastien DUMAS**  
**Directeur Général**  
**78 avenue Jacques Cœur**  
**86000 POITIERS**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/2025-288

**SOREA**  
Benjamin SIMON  
Directeur  
6 rue Paul Martel  
ZA du Pré de Pâques  
73870 SAINT JULIEN MONTDENIS

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-289**

**STORENGY SAS**  
**Charlotte ROULE**  
**Directrice Générale**  
**Bât. Djinn**  
**12 rue Raoul Nordling**  
**92274 BOIS COLOMBES Cedex**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-290**

**STORENGY SA**  
**Charlotte ROULE**  
**Directrice Générale**  
**Bât. Djinn**  
**12 rue Raoul Nordling**  
**92274 BOIS COLOMBES Cedex**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/2025-291

**STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX**  
**Jean-Claude MUTSCHLER**  
**Directeur Général**  
**26 boulevard du Président Wilson**  
**67932 STRASBOURG Cedex 9**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-292**

**TEREGA**

**Nathalie PARENT ZUCCONI**  
**Directrice des Ressources Humaines**  
**40 avenue de l'Europe**  
**64000 PAU**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Transformation,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de ratrappage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Transformation, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revindicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-293**

**UFE**  
**Christian BUCHEL**  
**Président**  
**124 rue Reaumur**  
**75002 PARIS**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-294**

**UNEmIG**  
**Pierre DUVIEUSART**  
**Président**  
**Tour T1 case courrier A2340**  
**1 place Samuel de Champlain**  
**92930 COURBEVOIE**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-295**

**SEOLIS**  
Catherine COUSINARD  
Directrice Générale  
336 Avenue de Paris  
CS 98536  
79025 NIORT Cedex

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-296**

**GEREDIS**  
**Sébastien GUINDET**  
**Directeur Général**  
**17 rue des Herbillaux**  
**CS 18840**  
**79028 NIORT Cedex**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-297**

**TotalEnergies Electricité et Gaz France**  
**Sophie CHEVALIER**  
**Directrice Générale**  
**2 bis rue Louis Armand**  
**75015 PARIS**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-298**

**URBASER ENVIRONNEMENT**  
Marie-Isabelle GARCIA  
Directrice des Ressources Humaines  
1140 Avenue Albert Einstein  
BP 51  
34935 MONTPELLIER Cedex 09

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice des Ressources Humaines, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/**2025-299**

**TIRU PAPREC ENERGIE**  
**Arnaud HUME**  
**Directeur des Ressources Humaines**  
**128 Boulevard Haussmann**  
**75008 PARIS**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/2025-300

**SOCIETE IVRY PARIS 13**  
**Fanelie ESCARRA**  
**Responsable des Ressources Humaines**  
**43 rue Bruneseau**  
**75013 PARIS**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Responsable des Ressources Humaines,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de ratrappage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Responsable des Ressources Humaines, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/2025-301

**CPCU**  
**Géraldine BRISSIAUD**  
**Directrice Générale**  
**185 rue de Bercy**  
**75012 PARIS**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/2025-302

**PRIMEO RÉSEAU DE DISTRIBUTION**  
**Claudine MATHIS**  
**Directrice**  
**26 rue du Rhône**  
**68300 SAINT LOUIS**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Directrice,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT

**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/2025-303

**GEDIA ENERGIES**  
**Patrick POLGE**  
**Directeur Général**  
**7 rue des Fontaines**  
**28109 DREUX Cedex**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/2025-304

**GREENALP**  
**David BEAUVEIL**  
**Président du Directoire**  
**49 rue Félix Esclangon**  
**38000 GRENOBLE**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Président du Directoire,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Directoire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revindicatif de la FNME-CGT



N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/2025-305

**ORANO Groupe**  
**Nicolas MAES**  
**Directeur Général**  
**125 avenue de Paris**  
**92320 CHATILLON**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



N/Réf. : RGC/FC/MP/SG/2025-306

**Groupe Totalenergies Entreprise 3CB**  
**Aurélie MARCON**  
**Responsable des Ressources Humaines**  
**Centrale électrique Bayet**  
**Lieu-dit : Les Primots**  
**03500 BAYET**

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

**Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus**

**Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :**

**Salaires :**

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.

(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.

- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

**Retraites :**

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

**Factures :**

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

**Pensions :**

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice des Ressources Humaines, l'expression de nos salutations distinguées.

**Fabrice COUDOUR**

Secrétaire Général de la FNME-CGT



**Mathieu PINEAU**

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

